

THEME 2- ANALYSER LES DYNAMIQUES DES PUISSANCES INTERNATIONALES

ACTIVITE 11 : Unilatéralisme et multilatéralisme



Compétences travaillées :

Comprendre un concept (unilatéralisme et multilatéralisme)
Prélever des informations

Consignes :

1. **Donnez une définition du multilatéralisme et de l'unilatéralisme.**
2. **Relevez les Etats favorables à l'unilatéralisme et au multilatéralisme cités dans les textes. Expliquez brièvement la vision de chacun.**
3. **A partir des documents et de votre réflexion, trouvez des arguments en faveur de l'unilatéralisme et du multilatéralisme.**

Doc. 1- Quels sont les champions du multilatéralisme aujourd'hui ?

Par opposition à l'unilatéralisme, le multilatéralisme est un ensemble de mécanismes qui régissent la coopération entre États. Ces relations s'organisent autour d'un nombre limité mais significatif de grandes conventions internationales (Convention sur le droit de la mer, traité de non-prolifération des armes nucléaires) et peuvent être coordonnées par des organisations comme les Nations unies et l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Ce système a été façonné en grande partie au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, profitant du traumatisme engendré par le conflit planétaire et la nécessité de reconstruire un ordre mondial qui favorise le commerce et la coopération entre les pays. « Ses partisans se reconnaissent parmi les nations qui défendent les règles internationales et souscrivent aux traités, contribuent financièrement et humainement aux missions de maintien de la paix, payent rubis sur ongle leur part obligatoire au budget de l'ONU, voire la dépassent, cherchent des consensus sur les dossiers sensibles plutôt que d'user du droit de veto et privilégient les traités les plus larges possibles en lieu et place des échanges bilatéraux », précise Manuel Lafont Rapnouil, responsable parisien du Conseil européen des relations internationales. Pour bon nombre de spécialistes, la paralysie de la dynamique multilatérale tient en bonne partie à l'attitude des États-Unis qui préfèrent la loi américaine à la loi internationale. La première puissance mondiale a également déclenché une guerre en Irak sans le soutien des Nations unies, renoncé au traité sur le nucléaire iranien et quitté plusieurs organismes tel que l'Unesco ou le conseil des droits de l'homme. Depuis 1994, les États-Unis ont utilisé à 15 reprises le droit de veto au conseil de sécurité, l'arme la plus unilatérale qui soit, soit autant que la Russie. Au-delà de sa dénonciation de l'unilatéralisme américain, le gouvernement russe n'a pas montré beaucoup d'appétence pour le multilatéralisme qu'elle confond avec une vision multipolaire des rapports mondiaux. Bloquant systématiquement les résolutions de l'ONU sur le dossier syrien, Moscou cherche à créer des coalitions sur les questions de sécurité et de lutte contre le terrorisme. La Chine qui a utilisé à sept reprises son droit de veto depuis 1994 défend son approche multilatérale à travers une contribution croissante aux Casques bleus, la hausse de ses dépenses au budget des Nations unies et une présence renforcée dans les agences dites techniques de l'ONU. Elle adhère à de nombreux traités, en évitant cependant les conventions qui seraient juridiquement contraignantes. « Pour la Chine, le multilatéralisme est d'abord une technique diplomatique qui consiste à trouver des accords à plusieurs, à condition qu'ils n'empiètent pas sur leur souveraineté, estime Manuel Lafont Rapnouil. Les Européens assument davantage la notion d'inter dépendance et d'un ordre mondial qui réponde à des principes permettant de traiter des problèmes. » Depuis la fin des guerres coloniales, la France et le Royaume-Uni sont sur cette ligne de conduite. Les deux membres du conseil de sécurité de l'ONU n'ont pas utilisé leur droit de veto depuis la fin de la Guerre Froide et ont soutenu activement la rédaction des traités et conventions internationales. Si la France est intervenue militairement à plusieurs reprises, notamment en Afrique, elle a pris soin de le faire avec l'aval de l'ONU ou à tout le moins avec le soutien de larges coalitions, au cours des vingt dernières années. « Ces deux ex-grandes puissances voient dans le multilatéralisme une façon de renforcer leur capacité politique sur la scène internationale », conclut Manuel Lafont Rapnouil.

Source : « Qui sont les champions du monde multipolaire ? », *La Croix*, 26 septembre 2018

Conventions internationales : accords entre deux ou plusieurs États comportant l'octroi réciproque de droits et l'acceptation d'obligations.

Payer rubis sur ongle : payer entièrement

Droit de veto : droit de s'opposer seul et de bloquer une décision prise par l'ONU

Echange bilatéral : discussion, négociations, action à deux États (et non plus)

2003 : guerre en Irak contre l'avis de l'ONU menée par les USA

Traité signé en 2015 qui limite le développement du nucléaire iranien et renforce les contrôles contre une levée des sanctions internationales ; dénoncé par Trump en 5/2018

Appétence : goût

L'ONU a voulu à plusieurs reprises intervenir en Syrie pour des raisons humanitaires, pour enquêter sur l'utilisation d'armes chimiques par Bachar el-Assad, etc. Poutine, allié de ce-dernier, a toujours mis son veto depuis 2011

Avec l'aval : avec l'accord

Doc. 2- L'affrontement de deux visions des relations internationales

Réunis pour le débat annuel de l'Assemblée générale, les dirigeants du monde ont commencé aujourd'hui à présenter leur point de vue sur les causes de la « confiance fragilisée » des peuples dans la gouvernance mondiale et les remèdes à y apporter. Face à un ordre mondial « de plus en plus chaotique », le Président des États-Unis a, comme l'an passé, mis en avant le « patriotisme ». La plupart des autres dirigeants ont, en revanche, plaidé pour un multilatéralisme renouvelé présenté comme la seule réponse possible aux défis mondiaux. Ils ont dénoncé l'unilatéralisme et le « fracas des nationalismes », les accusant de « conduire toujours vers l'abîme ». [...] Le défi mondial le plus largement abordé a sans doute été les changements climatiques qui, comme l'a rappelé le Président des Seychelles, M. Danny Faure, font peser « une menace existentielle » sur certains États. De très nombreux dirigeants ont estimé avec le Secrétaire général qu'il était essentiel de garantir la mise en œuvre de l'Accord de Paris voire de l'accélérer. Le Président de la France, M. Emmanuel Macron, s'est prononcé en ce sens, ajoutant, en référence au retrait des États-Unis de l'Accord en début d'année : « Si un membre ne veut pas avancer, nous avancerons quand même, avec d'autres partenaires ». Son homologue américain, M. Donald Trump, est resté silencieux sur la question. [...] La question climatique n'a été que l'une des illustrations de l'opposition entre les États-Unis et la France, dont le Président s'est présenté comme le chantre d'un multilatéralisme modernisé. [...] Face au Président Trump qui invitait ses pairs à suivre l'exemple d'un patriotisme « donnant la préférence à l'indépendance et à la coopération internationale » plutôt qu'à une gouvernance mondiale, M. Macron, « l'universalisme chevillé au corps », a plaidé pour un « nouvel équilibre reposant sur de nouvelles formes de coopération régionale et internationale ». [...] Pour la France, un des exemples du succès des garanties internationales se trouve dans le Plan d'action global commun de Vienne sur le nucléaire iranien, dénoncé, au contraire, comme « horrible » par le Président Donald Trump, qui en a retiré son pays en mai dernier. Aujourd'hui, le Chef de l'État américain s'en est violemment pris à l'Iran et à son « régime corrompu », annonçant de nouvelles sanctions unilatérales. Le Président iranien, M. Hassan Rouhani, qui a comparé ces sanctions à du « terrorisme économique », a préféré saluer « la position unie et catégorique » de la communauté internationale vis-à-vis du retrait américain, avant d'exhorter l'ONU à faire en sorte qu'aucun État ne puisse se dérober à ses engagements internationaux. C'est aussi l'action collective qui permettra de maîtriser les crises au Moyen-Orient, a estimé le Roi de Jordanie Abdallah II, en référence tant à la Syrie qu'à la « crise principale : le refus prolongé d'un État palestinien ». Ces deux crises ont en outre amené le Président de la Turquie, M. Erdoğan, à accuser le Conseil de sécurité de ne plus servir que les intérêts de ses cinq membres permanents dotés du droit de veto. La réforme des Nations Unies ne peut se limiter à celle de son budget, a-t-il tranché, alors que plusieurs autres chefs d'État, dont les Présidents du Mexique, du Brésil et du Nigéria, réclamaient eux aussi une réforme du Conseil de sécurité comme condition d'une ONU plus performante.

Source : Compte-rendu de la 73e assemblée générale de l'ONU, 6e et 7e séances plénières, 25 septembre 2018 [<https://www.un.org/press/fr/2018/ag12062.doc.htm>]

Gouvernance mondiale : adoption de règles mondiales (donc supranationales, au-dessus des lois des États) grâce à la coopération entre les États

Patriotisme : dévouement envers sa patrie, son pays

Nationalisme : théorie politique qui affirme la prédominance de l'intérêt national par rapport à celui des autres nations

Accord de Paris : Accord signé fin 2015 à la fin de la COP21 ayant pour objectif de limiter le réchauffement climatique

Plan d'action global commun de Vienne : voir traité sur le nucléaire iranien ci-contre

État palestinien : depuis la naissance d'Israël en 1947 et la victoire de ce pays dans la 1^{ère} guerre israélo-arabe, le peuple palestinien n'a plus d'État nation reconnu.